

*ut mihi & vobis indul-
geat suam misericordiam
clemens & misericors
Deus.*

*Item , de terrâ meâ ,
ac jurisdictione mihi sub-
ditâ , universos hæreti-
cos ab Ecclesiâ denota-
tos , pro viribus bonâ fide
exterminare studebo. Hæc
omnia supradicta firmo
juramento : sic me Deus
adjuvet , & hæc sancta
Dei Evangelia*

afin que Dieu , qui est
la source de la clémence,
& de la miséricorde,
daigne la répandre sur
moi & sur vous aussi.

D'exterminer entière-
ment de mes Etats tous
les hérétiques condam-
nés nommément par
l'Eglise ; toutes lesquel-
les choses ci-dessus di-
tes , je confirme par
serment ; qu'ainsi Dieu
& ses saints Evangiles
me soient en aide.

Le serment touchant les duels est conçu
en ces termes :

“ Nous jurons & promettons en foi & parole
„ de Roi , de n'exempter à l'avenir aucune per-
„ sonne pour quelque cause & considération que
„ ce soit , de la rigueur des Edits rendus par
„ Louis XIV en 1651 , 1669 , & 1679 , qu'il ne
„ fera par. Nous accordé aucune grace ou abo-
„ lition à ceux qui se trouveront prévenus des
„ crimes de duels , ou rencontres préméditées ;
„ que Nous n'aurons aucun égard aux sollici-
„ tations de quelque Prince ou Seigneur qui
„ intercédéra pour les coupables desdits crimes :
„ protestant que , ni en faveur d'aucun mariage
„ de Prince ou Princesse de notre Sang , ni pour
„ les naissances de Dauphin & Princes qui pour-
„ ront arriver durant notre regne , ni pour quel-
„ qu'aure considération générale & particulière
„ que ce puisse être , Nous ne permettrons ,
„ sciemment , être expédiées aucunes Lettres
„ contraires aux susdites Déclarations ou Edits ;
„ afin de garder inviolablement une loi si chré-
„ tienne , si juste & si nécessaire : Ainsi Dieu me
„ soit en aide & ses saints Evangiles. „

Les Oraisons destinées à attirer sur le nou-